

## LES SITUATIONS DE HANDICAP AU CFA

La version « cliché » du handicap, c'est d'imaginer automatiquement une personne en fauteuil roulant, avec des malformations physiques, ou une canne blanche à la main.

Pourtant 80% à 85% des personnes handicapées sont atteintes d'un handicap invisible. Nombreuses sont celles qui ne pensent même pas, ou n'osent pas, faire une demande de reconnaissance !

Et pourtant, **certaines situations de handicap provoquent des troubles de l'apprentissage, de l'attention, de la concentration** et compliquent l'insertion dans la vie professionnelle.

**Notre objectif, au CFA, est de permettre à toute personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès et de suivi de la formation - tant sur le bâti que dans les contenus pédagogiques !**



Nous invitons donc tous les futur.e.s apprenti.e.s à nous présenter, dès leur inscription, leur **reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH)** afin que nous puissions mettre en place un parcours adapté.

**Un bilan orthophonique** peut également nous servir de base.

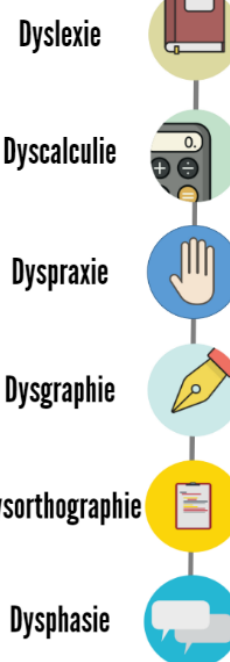
Parce que OUI : les troubles de dyslexie, dyscalculie, de l'attention ou autre, placent les jeunes dans une situation de handicap durant certains cours (français, histoire-géographie, mathématiques, gestion...) et OUI, nous avons les moyens de compenser ces problématiques.

Si c'est en entreprise que les difficultés se révèlent, épaulés par des professionnels du dispositif « **Alternance Handicap** », nous trouverons ensemble, les moyens de vous accompagner jusqu'à votre réussite !

Il est donc impératif de pouvoir en échanger le plus tôt possible.

Alors, n'hésitez plus, contactez-nous dès aujourd'hui :

**03.89.20.01.32** – Stéphanie OTTMANN  
Coordonnatrice pédagogique et référente handicap



Elle est l'interlocutrice privilégiée des **apprenanti-e-s en situation de handicap** qui rencontrent des difficultés durant leur formation.

<< Les gens ont tous quelque chose en commun : ils sont tous différents. >> Robert Zend



Son rôle est :

→ d'apporter aux apprenanti-e-s concerné-e-s des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation,

pour leur permettre de réussir leur apprentissage et ensuite **d'accéder à un emploi** dans les meilleures conditions.

### PROCEDURE MISE EN PLACE DES VOTRE ARRIVEE

#### Dès votre arrivée en 1<sup>re</sup> année CAP

- Tests de positionnement,
- En fonction des résultats, entretien avec la coordonnatrice pédagogique, également référente handicap,
- Entretien avec les parents/représentants légaux ou tuteurs,
- Rdv avec le dispositif "Alternance Handicap" et le maître d'apprentissage si besoin,
- Accompagnement à l'obtention d'une reconnaissance de travailleur handicapé si nécessaire,
- Demande d'aménagement spécifique auprès de la MDPH et du rectorat.

#### Durant votre parcours

- Cours complétés, proposés dans une police d'écriture plus grande,
- Exercices et devoirs adaptés,
- Entretien individuel avec la coordonnatrice pédagogique/référente handicap à votre demande ou dès que nécessaire.

#### Durant les examens

- Majoration 1/3 temps pour les épreuves écrites, orales et/ou pratiques,
- Lecture du sujet à voix haute avec reformulation,
- Secrétaire lecteur,
- Attribution d'une salle à part pour réaliser les épreuves écrites sans gêne périphérique...

En fonction des recommandations faite par la MDPH ou le rectorat